

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2009

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente, temporaire et tous accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2009**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente, temporaire et tous accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014 par reconduction expresse - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2010-1431 du 26 avril 2010, a approuvé le lancement et autorisé la signature du marché de fourniture de panneaux de signalisation de police permanente, temporaire et tous accessoires - lot n° 2. Ce marché a été déclaré sans suite.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une nouvelle procédure en vue de l'attribution d'un marché de fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - lot n° 2 - pour un montant de 3 200 000 € HT maximum pour 4 ans.

L'opération est décomposée en 2 lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : communes de Lyon et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT et de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour 4 ans. Celui-ci est, au vu de son montant, présenté au Bureau,

- lot n° 2 (objet du présent rapport) : communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Givors, Grigny, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Vernaison, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT et maximum de 800 000 € HT et de 800 000 € HT minimum et 3 200 000 € HT maximum pour 4 ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché du lot n° 2, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations de fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014 du lot n° 2 seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels afférents ayant pour objet la fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires, lot n° 2, pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres, pour un montant minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.